



DÉPARTEMENT  
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 10  
Nombre de pouvoirs : 3  
Membres votants : 13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2024

Le vingt-six août deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 20 août 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoit ROSSIGNOL, Lucie HARREAU

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie Harreau), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Florent Cholot), Hubert COLLAUVET (donne pouvoir à Sarah Afendikow), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

### DEL2024\_059 : GAM - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service des déchets de Grenoble-Alpes Métropole

L'élaboration annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés est obligatoire pour l'organisme en charge de ces compétences, c'est-à-dire Grenoble-Alpes Métropole.

L'exercice comptable de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 constitue la référence pour toutes les données présentées dans ces rapports.

Vu l'article L 1411-13 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adoption par le Conseil Métropolitain du 5 juillet 2024 dudit rapport ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- De prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés de Grenoble-Alpes Métropole.

Florent CHOLAT  
Maire



Hervé ALOTTO  
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 30 AOUT 2024  
Publié le : 30 AOUT 2024